

10 Faits divers & Justice

Faits d'ailleurs

Une star piratée se retrouve nue sur Internet

Emily Ratajkowski a quelques soucis avec les nouvelles technologies. Une personne malintentionnée est parvenue à accéder à des fichiers très personnels du mannequin sexy, sur son téléphone, ordinateur ou encore sa tablette. Son cloud a été piraté et il contenait des photos intimes de la jeune femme, des clichés qu'elle gardait pour un usage privé. Le ou les petits coquins qui ont réussi leur mauvais tour ont décidé de partager leur butin sur le net. On y voit l'actrice à la plastique de rêve complètement nue sur la toile, sans avoir donné son accord.

Millionnaire à 17 ans, elle en veut à Euromillions

En 2013, Jane Park a décroché le gros lot. Plus jeune gagnante à la loterie du Royaume-Uni, l'Eco-saïse (17 ans à l'époque) a touché 1,17 million d'euros et c'était la première fois qu'elle achetait un ticket de loto. De quoi bien démarrer dans la vie, pourrait-on penser ? Et bien pas du tout. Bien qu'elle ait quitté son HLM pour, non pas une mais deux somptueuses demeures dont elle est propriétaire, Jane Park estime que sa vie est devenue un enfer. «Avoir gagné autant d'argent a fichu ma vie en l'air», a-t-elle confié au Daily Star. Quatre ans après avoir décroché son ticket gagnant, elle est amère. Incapable de gérer ce pactole, la jeune femme a dilapidé son magot. Une frénésie de dépenses qui a fait naître en elle un fort sentiment de vacuité et d'angoisse. Elle veut donc porter plainte contre Euromillions arguant que « c'est comme si ce gain avait ruiné ma vie. Ma vie aurait été bien plus simple. »

Policiers soupçonnés de cambriolage à Marseille : un troublant arsenal

Trois policiers ont été mis en examen pour une tentative de vol. Un fusil d'assaut SIG 550, deux gilets pare-balles, une besace pleine de munitions, un chargeur contenant des munitions de 9 mm et un 357 Magnum. C'est le troublant arsenal retrouvé par la police judiciaire de Marseille lors de la perquisition de l'appartement fouillé par trois policiers entrés par effraction. Les trois fonctionnaires ont été mis en examen pour tentative de vol aggravé et association de malfaiteurs.

Rassemblés par JNE

Port-Gentil/Affaire Emile Lekouma

Un disparu et dix personnes en prison

Vianney MADZOU

Port-Gentil/Gabon

Assassinat ou disparition ? L'affaire Emile Lekouma est décidément complexe. Au stade actuel de la procédure, tout laisse croire que cet ancien travailleur de l'actuelle présidente du Conseil départemental de Bendje, porté disparu depuis fin décembre 2016, a été assassiné. Thèse que réfutent les avocats des suspects, arguant qu'on ne peut parler d'assassinat en l'absence du corps. En attendant que de nouveaux éléments viennent confirmer ou remettre en cause l'enquête préliminaire, tout le monde est unanime à Port-Gentil : que la lumière soit faite sur cette affaire.

BIENTÔT deux mois qu'Émile Lekouma, Gabonais de 53 ans, a disparu au village Pointe-Claire, dans le canton Anengué, où il était au service de l'actuelle présidente du Conseil départemental de Bendje. L'enquête préliminaire a conclu à un assassinat et les présumés auteurs, tout comme le présumé commanditaire, dix personnes au total, ont été placés en détention préventive à la prison centrale de Port-Gentil, après qu'ils ont été inculpés par un juge d'instruction. L'enquête préliminaire diligentée par la gendarmerie nationale aura duré

plus d'un mois, avant que la procédure ne soit défermée devant le parquet. Une preuve, s'il en était besoin, de la complexité de l'affaire.

Les collègues d'Émile Lekouma, très connu sous le nom de Sackys, constatent sa disparition dans la nuit du 30 au 31 décembre 2016. Celui qui l'a vu pour la dernière fois déclare l'avoir laissé au débarcadère du village Pointe-Claire, situé à environ deux heures de navigation de Port-Gentil, où ils sont depuis quelque temps au service du président du Conseil départemental de Bendje (Port-Gentil), Lucie Akendengue Daker. De retour d'une brève partie de pêche, il constatera que Sackys n'est plus là où il l'avait laissé, ni dans sa chambre, ni au village.

ENQUÊTE LONGUE ET LABORIEUSE. Le lendemain, après une longue nuit de recherches vaines, l'employeur, Lucie Akendengue Daker, à Port-Gentil à ce moment-là, est tenue informée. Elle donne aussitôt la nouvelle à la famille qui se presse de faire une déclaration à la gendarmerie le 1er, puis le 2 janvier 2017, à en croire la sœur aînée du disparu.

L'enquête qui s'ouvre est longue et laborieuse. Une, deux, puis plusieurs personnes sont interpellées au bout d'une semaine. A la fin du mois de janvier,

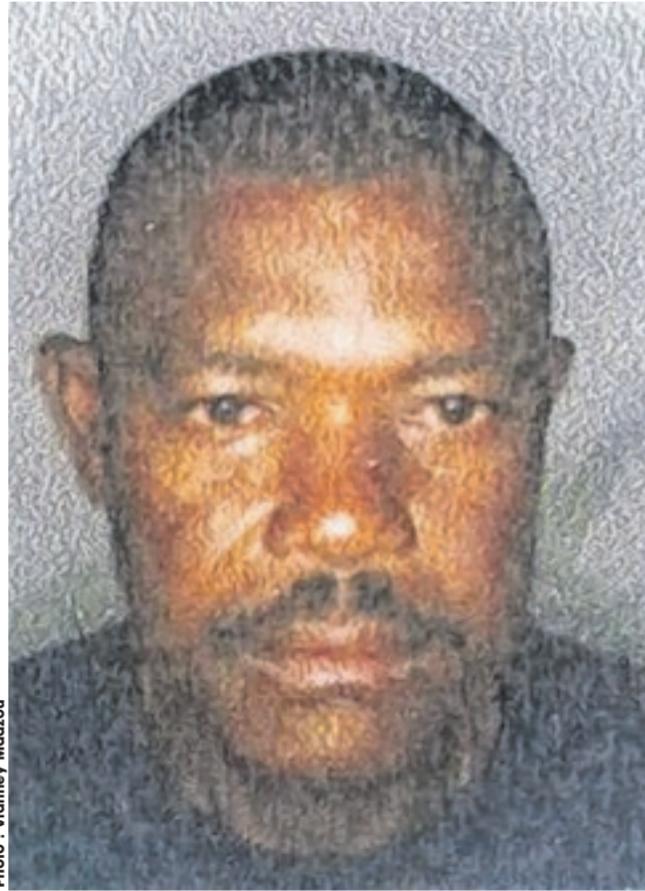


Photo : Vianney Madzou

Émile Lekouma. Le quinquagénaire porté disparu depuis le 30 décembre 2016 aurait été assassiné, à en croire l'enquête préliminaire de la gendarmerie.

les suspects sont au nombre de douze dans les geôles de la gendarmerie nationale de l'Océan. Dans la foulée, les suspects, dont Gnondo Michel, passent aux aveux et citent un commanditaire.

Le nom de Lucien Bousougou Mayagui, un ancien employé de Shell Gabon, originaire du canton où aurait été commis le forfait, est ainsi avancé.

Les 12 suspects sont déferés le 1er février devant le procureur de la République, qui procède à l'ouverture d'une information judiciaire. Après leur inculpation pour assassinat et complicité d'assassinat, dix des douze suspects sont placés en détention préventive à la prison centrale de Port-Gentil par le juge d'instruction. Parmi eux, Michel Gnondo, pré-

sumé acteur principal du crime, et Lucien Bousougou Mayagui, présumé commanditaire.

AFFAIRE A SUIVRE. Mais pour les avocats des suspects, on ne peut parler d'assassinat en l'absence du corps. Les proches de Bousougou Mayagui, de leur côté, crient au complot. Ce d'autant que tous ceux qui le désignent comme commanditaire se seraient rétractés à la dernière minute, arguant que leurs aveux ont été arrachés sous la torture.

Me Micheline Bourdette, qui défend six d'entre eux, écrira d'ailleurs au procureur de la République pour demander que ses clients, qui portent les stigmates de leur passage en taule, soient examinés par un médecin. Une demande à laquelle ne peut accéder le parquet, qui met en avant la grève observée par les greffiers. Laquelle grève a été, par ailleurs, suspendue mercredi dernier.

En attendant que de nouveaux éléments viennent confirmer ou remettre en cause l'enquête préliminaire, et en l'absence du corps, tout le monde retient son souffle dans la capitale économique. « Nous voulons que la lumière, toute la lumière soit faite sur cette affaire. Que les véritables coupables paient pour ce crime », ainsi en a appelé la sœur du disparu. Affaire à suivre.

Après avoir agressé à la machette un jeune homme à Plein-Ciel

Danny Didier Koumba devant le parquet aujourd'hui

AEE

Libreville/Gabon

DANNY Didier Koumba, Gabonais de 21 ans, devrait être présenté ce vendredi devant le parquet près le tribunal de Libreville, par les Officiers de police judiciaire (OPJ). Il est accusé d'être l'auteur d'une violente agression à la machette. Ce que le mis en cause a reconnu lors de son interrogatoire à la Brigade anti-criminalité (Bac), où il est actuellement en garde à vue.

Koumba relate lui-même les faits. Alors qu'il entreprend de nettoyer la concession familiale, sise au quartier Plein-Ciel, notamment la zone dite "Portes Rouges", il voit tout à coup arriver trois jeunes qui, après l'avoir aperçu, s'arrêtent, pour papoter. Il leur intime l'ordre de quitter les lieux. Ce que deux d'entre font. Mais le troisième qui, selon lui, semble être le plus jeune,



Photo : D.R

Danny Didier Koumba, interpellé par la Bac

ne veut rien entendre. Danny Didier Koumba choisit la manière forte pour le faire sortir de sa concession. C'est ainsi qu'une bagarre éclate alors

entre les deux hommes. Mais Koumba sent tout de suite que son adversaire est plus fort que lui. D'où sa décision de se saisir d'une machette, qui se trouve

parmi son matériel de travail. Heureusement, le coup qu'il tente d'asséner à son antagoniste échoue, ce dernier l'ayant esquivé de justesse. Ce qui n'empêche pas la machette de le blesser légèrement à l'avant-

bras.

Le lendemain, la Bac est saisie par les parents du jeune homme, afin que justice soit rendue à leur enfant. Il revient désormais au parquet de donner une suite à cette affaire.



10-10-1944 - 29-01-2016

1 an et 17 jours que tu nous a laissé, 1 an d'interrogation et de colère, 1 an et déjà la nostalgie s'installe, pour certains tu as été le bouclier, le rassembleur et une grande bibliothèque, pour d'autres la confidente, la grande sœur, la mère, la grande-mère ou tempérament parfois explosif. AAH ! IDJUWA CE SERA ELOMBE. a eux la joie de l'accueillir, à nous la douleur de l'avoir perdu. OOH ! IKEDJA SI NDJODYÉ

Ton petit frère Maître MBURU-YI-DJAKO